



A.S.A. DE BARBIGOUA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUILLET 2022

PROCÈS VERBAL

L'assemblée générale est déclarée ouverte à 9h45.

Nous remercions tous les colotis présents qui ont contribué, par leur implication personnelle lors de l'assemblée, à obtenir le quorum.

Le quorum est atteint. 86 présents – 144 représentés, soit 230
pour une majorité nécessaire de 227.

Après avoir demandé deux assesseurs, pour le dépouillement du point 4, le Président annonce que pour la dernière de Monsieur PARADIS, qui quitte l'ASA, ce sera une première et lui confie la conduite de l'assemblée.

Monsieur PARADIS rappelle la composition du bureau :

- 6 syndics titulaires Mme CONTERIO, MM BILLION (Président), PARADIS (Vice-président) ERARIO, MICHAUX, DARNIS.

- 6 syndics suppléants MM CHAMUSSY, DUCHATEL, KRAUSS, LEDER, MARTEL, PERRET.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ESPACES VERTS

La parole est donnée à Monsieur ERARIO, en charge des espaces verts.

CAMPAGNE 2021.

Comme indiqué les années précédentes, nous avons comme objectif de mettre la totalité des espaces verts, soit un peu plus de 26 Ha aux normes édictées par l'Arrêté préfectoral de 2015 en matière d'obligations légales de débroussaillage qui avait généré fin 2018 les contrôles de l'ONF sur la partie du domaine jouxtant les Hauts de Peynié.

Parallèlement, afin d'éviter que les parcelles mises progressivement aux normes ne soient à nouveau envahies par les pestes végétales, les ronces etc., il avait été décidé d'effectuer une repasse mécanique annuelle sur les parcelles traitées les années précédentes.

L'année dernière a correspondu à la fin du plan triennal de mise aux normes telles que définies par l'Arrêté Préfectoral.

Dans ce contexte, 2021 a vu, pour la première fois, la quasi totalité des espaces verts nettoyés soit : 8,5 Ha, pour répondre à l'Arrêté et environ 17 Ha, qui précédemment traités pour répondre aux normes, ont fait l'objet d'une repasse mécanique au sol.

De plus, une trentaine d'arbres, secs, tombés ou dangereux ont été éliminés.

Le budget s'est élevé à 134 386 € dont 84 170 € de mise aux normes des espaces verts et 50 216 € de repasse au sol.

CAMPAGNE 2022

Pour l'année en cours, nous avons envisagé une repasse mécanique au sol de l'ensemble des parcelles. Cependant, suite à la visite du policier municipal mandaté par l'ONF, ce dernier a estimé que sur les surfaces traitées en 2019, il restait encore trop d'arbres, par endroit, ce qui nous a obligés à abattre à nouveau de nombreux arbres.

En outre, la tempête survenue en début d'année a occasionné la chute de quelques gros mimosas et chênes liège qu'il a fallu éliminer.

Ceci a eu naturellement un impact sur le budget prévu initialement, soit environ 90 000 € et nous a contraint, afin de ne pas le dépasser, à réduire les surfaces prévues en repasse mécanique. C'est pourquoi, environ 22 Ha seulement ont fait l'objet d'une repasse au sol au lieu des 26 Ha prévus initialement. Naturellement le choix a été fait après visualisation des lieux en fonction de l'état de repousse des végétaux.

A noter que conformément à l'engagement pris par l'entreprise, tant la repasse au sol que l'abattage des arbres ont été réalisés à la main sans intervention d'engins mécaniques lourds afin de limiter l'impact sur la faune et la flore.

Question : que fait-on pour les arbres qui se touchent à l'intérieur des propriétés privées ?

Nombres de propriétés ne sont pas en conformité. Certaines au long des Hauts de Peynié, ayant eu la visite du policier municipal en charge des OLD, ont fait un très gros effort.

Pour les autres, lorsque nous constatons des infractions, nous avertissons les propriétaires avant de signaler le dossier au policier municipal. Nous regrettons de ne pas avoir suivi de sa part.

N'attendez pas un drame pour réaliser des coupes. La végétation et la verdure font le charme du domaine, mais si le feu arrive, ce ne sera plus que des ruines. Il y a un choix à faire.

VOIES – RESEAUX – ENTRETIEN DU DOMAINE

La parole est donnée à Monsieur BILLION.

Après avoir rappelé que son budget avait été réduit pour abonder celui des espaces verts, il liste les travaux réalisés en 2021 :

• Prolongation muret sur avaloir eaux pluviales avenue Ferme	1 100,00 €
• Entretien annuel réseau eaux usées	6 634,54 €
• Inspection vidéo avenue Ferme	937,20 €
• Maintenance éclairage	1 056,00 €
• Réfection chaussée Mireïo/Ferme/Corniche Rochers Blancs (Fonds routier)	37 520,73 €
• Signalisation horizontale – peinture routière	2 284,62 €
• Mur soutènement Tambourinaires (Fonds routier)	5 412,39 €
• Reprise bord de route avenues Souleïado/Lucioles/Rivière	4 499,00 €
• Nettoyage routes et caniveaux, allée Ephémères, dépôt ASA	1 056,72 €
• Intervention sur réseau eaux usées bd Canto Cigaloun	232,65 €
• Intervention sur réseau eaux usées	200,75 €
• Réalisation contrôle géotechnique du terrain sous enrobé allée Ephémères	3 600,00 €

Pour l'année 2022, le budget reprend des couleurs.

• Création d'un mur de soutènement au pied d'un espace vert, boulevard Canto Cigaloun

REALISE : 2 469.50 €

• Réfection d'un avaloir avenue de la Rivière : 1 474.00 €

• Amélioration de l'écoulement d'eaux pluviales et de vidange de piscine avenue des Libellules : 1 078.00 €

• Sur le ruisseau qui longe les Hauts de Peynié, réfection d'une sortie de buse en amont de la route : 4 015.00 €

• Consolidation d'un ouvrage en aval : 10 888.72 €

- Changement d'une glissière en bois allée des Ephémères **REALISE** : 442.60 €
 - Réfection de joints à la Chapelle **REALISE** : 121.00 €
 - Réfection d'environ 20 m de bordures de route avenue Mireïo : 2 035.26 €
 - Réfection d'enrobé de l'entrée de l'avenue du Belvédère côté Rochers Blancs jusqu'à l'impasse du Belvédère (impasse comprise avec pose de bordures) : 74 671.13 €
- L'entreprise EIFFAGE a accepté de ne pas modifier le devis qui datait de 2019, nous évitons les augmentations conséquentes de ces derniers mois.
- Purge racinaire à l'entrée de l'impasse du Panorama : 600.60 €. Là aussi sur les tarifs de 2019.
 - Mise en place signalétique panneaux 30 km/h **REALISE** : 621.60 €. Des petits malins s'amuse à détériorer les panneaux ou vont jusqu'à les voler.
 - Entretien annuel du réseau assainissement E.U. **REALISE** : 6 458.65 €
- Nous allons consulter une autre entreprise, la société LA ROSE semblant avoir quelques difficultés (récemment rachetée).

Travaux non programmés :

- Nettoyage des caniveaux, talus, regards de l'esplanade de l'ASA, bas côtés de l'allée des Ephémères : **REALISE** 2 449.68 €. Les sangliers au long des espaces verts nous comblent les caniveaux, il a fallu utiliser une mini pelle, mais nous avons aussi retrouvé quelques brouettes de béton.
- Intervention, avenue des Marsouins à hauteur du n° 8 et avenue de Neptune n° 31, pour passage de caméra : **REALISE** : 572.00 €.
- Pour l'avenue des Marsouins, un affaissement sous chaussée avait été constaté. La caméra a permis de mettre hors de cause le réseau eaux usées. La cause en revient à une source qu'il a fallu traiter. **REALISE** : 1 485.00 €.
- Pour l'avenue de Neptune, la caméra a permis de constater l'obstruction du collecteur par des racines. Réparation **REALISE** : 1 883.20 €.
- Contrôle du bon fonctionnement des PEI (point d'eau incendie). Nous en avons la charge ainsi que les réparations. **REALISE** : 810.00 €.

Pour conclure :

Les travaux programmés et non programmés représentent un coût de 112 075.94 € dont 79 869.99 € pris sur le fonds routier.

Reste à l'étude un éclairage solaire à l'intersection avenue de la Souleïado/impasse Magali, ainsi qu'un autre pour les entrées, la Daurade, mais dans ce cas précis, nous sommes sur le domaine public. Nous y reviendrons l'an prochain. Il faut l'accord de la commune, du département.

Questions/observations :

Trop d'excès de vitesse, voire des rodéos du côté des Marsouins et du boulevard de Provence. Certains demandent la pose de chicanes, de ralentisseurs. Pour les ralentisseurs, il y a des règles à respecter et les endroits sensibles ne répondent pas aux normes. Trop forte déclivité. La pose de barrières automatiques est demandée.

Avec un très grand nombre de lots, le fonctionnement avec des télécommandes serait compliqué. Il est suggéré un système d'ouverture à partir de son téléphone. Monsieur BILLION propose d'étudier cette proposition avec Monsieur DE KERMEL.

Il y aura, malgré tout, deux problèmes, si les barrières sont posées aux entrées stratégiques, l'importance du trafic va provoquer des files d'attentes, et tous les propriétaires n'ont pas les téléphones modernes ou ne les maîtrisent pas à la perfection.

ENTRETIEN DU DOMAINE

Monsieur BILLION rappelle le changement de notre utilitaire qui, après 11 ans de service, nous a posé de nombreux problèmes l'été passé : 3 685,88 € de réparations et 2 985,76 € de frais de location, lors de son immobilisation.

Après avoir étudié sept utilitaires, le conseil a décidé de reprendre à nouveau un PIAGGO, nouvelle génération, le plus adapté pour son encombrement, son plateau basculant et sa faible hauteur de chargement.

Il est de plus distribué par le réseau RENAULT TRUCK, plus à même pour l'entretien et il peut, en plus de l'essence, rouler au GPL, nettement moins cher.

Certains se sont plaints en 2021 du travail du cantonnier. Les événements qui ont perturbés le fonctionnement de l'ASA ont eu un impact sur son moral, il craignait pour son avenir. Il prend aussi de l'âge, un travail répétitif avec des conditions climatiques compliquées : chaleur, gros coups de vent qui en quelques heures ruinent le travail d'un mois.

Nous avons pris le temps d'en discuter, en essayant de plus l'accompagner sur le terrain. La motivation revient.

Questions/observations :

Il faut plus d'accompagnement de la part du conseil, le domaine est sale. Le cantonnier repousse les déchets mais ne ramasse pas, il ne travaille pas. Nous étions en matière d'entretien une référence. Il faut prendre une entreprise.

Pour l'accompagnement, je l'ai dit on y travaille. Le domaine est entretenu, on peut toujours mieux faire.

Faisons nous-mêmes un geste. Eliminons déjà les incivilités nombreuses, le manque d'entretien des talus par les propriétaires qui salis les voies, vous en avez la charge, les haies, les bordures de lauriers qui elles aussi débordent et essaient leurs feuilles et leurs fleurs, sans oublier les mimosas, les aiguilles de pins, les arbousiers, les dégâts réguliers occasionnés par les sangliers, il suffit de voir le bord de certaines routes ravagées tous les jours.

Le cantonnier repousse mais ne ramasse pas : nous, à l'ASA, nous voyons tous les jours, l'amas qui grossit sur l'esplanade. Il faut maintenant deux passages de mini pelle dans l'année pour tout pousser dans le trou, et à cette occasion l'entreprise reprend l'ensemble des caniveaux, 4.5 km avec le nettoyage des talus, des herbes qui poussent.

Je suis pour l'écologie, mais l'interdiction systématique de produits à base de glyphosates nous prive de désherbants qui éliminaient les racines. On ne peut plus tenir les bords de routes, les trottoirs et les caniveaux.

Comme je l'ai dit, en 2022 il y a une amélioration et nous allons continuer dans ce sens. Je n'ai jamais comparé BARBIGOUA aux ROCHERS BLANCS Avant Laurent, il y avait José. Pour ceux qui s'en souviennent, ils feront la comparaison.

URBANISME

La parole est donnée à Monsieur CHAMUSSY.

Entre Juillet 2021 et 2022 nous avons instruit 24 Permis de construire

- 3 Permis pour de nouvelles constructions
- 6 Permis de construire pour extension d'une construction existante
- 7 Permis de construire pour une rénovation sans extension
- 8 Permis pour la construction d'une piscine

De nouveaux projets (hors toits plats) apparaissent. Une évolution intéressante appelée par les architectes « néo provençale », plus adaptée à ce que recherchent nos nouvelles populations et prenant mieux en compte les contraintes écologiques.

Questions :

Il avait été envisagé une réécriture du cahier des charges. Elle est en attente du nouveau PLU. Les services de l'urbanisme ne sont pas tenus de tenir compte du cahier des charges, ce qui pose problème. Il faudra le plus possible nous rapprocher d'eux en essayant de garder la spécificité du domaine.

Que peut-on faire contre les sangliers ? Se protéger, clôturer effectivement sa propriété, y compris les clôtures mitoyennes. Les battues, n'y suffirait pas et les loups, signalés au Lardier ne sont pas assez nombreux !!

Un coloti, Monsieur JULIEN, ne comprend pas que ses dépôts de permis ne soient pas pris en compte. Il y a sur ce dossier une procédure judiciaire avec jugement de démolition et un pourvoi en cassation.

LITIGE AVEC LES HAUTS DE PEYNIÉ

Le Président expose les clauses du protocole passé avec les Hauts de Peynié, consultable sur le site de l'ASA. Aucune remarque, aucun commentaire.

Le quorum ayant été atteint, 230 présents ou représentés, le Président de séance, Monsieur PARADIS propose de passer au vote du compte rendu d'activités, en précisant que les abstentions ou les votants contre devront s'enregistrer à l'accueil afin de pouvoir tenir compte de leurs pouvoirs.

Il est procédé au vote du quitus. L'Assemblée Générale donne quitus du rapport d'activités au conseil syndical, à la majorité des présents et représentés.
ABSTENTIONS : Les ARBOUSIERS – MM : BERGMANN – DAUMER – JAILLOUX – RIECK

RAPPORT FINANCIER 2021

Le Président de séance donne la parole à Monsieur MICHAUX.

Pour répondre à des colotis, qui trouvent que nos charges sont trop élevées, Monsieur MICHAUX détaille à quoi elles servent.

Entretien de 26.5 hectares d'espaces naturels, 12,5 km de voirie et son environnement, un réseau complet d'eaux usées (14,5 km, environ 500 regards, 420 tabourets syphoïdes), un salarié à plein temps (35 h), une salariée à temps partiel, 50 points d'éclairage avec 11 abonnements, des taxes foncières pour les bâtiments et parties communes.

En face ce que vous réglez pour 2021 : 0.31 €/m², 180,00 € par lot, prélèvement exceptionnel espaces verts (50 € en 2022) et, pour le fonds routier, 152,45 €, qui nous permettent de faire des travaux sans avoir à recourir à des appels de fonds, soit 673.45 € en 2021 pour un lot de 1 100 m², 534,55 € en 2022, à comparer à un 3 pièces en résidence avec ascenseur, sans parler de piscines et de jardins.

Monsieur MICHAUX rappelle ensuite les principaux postes de dépenses.

- Espaces verts : 134 861,81 €
- Voies et réseaux : 66 569,68 € dont 42 933,12 € pris sur le fonds routier.
- Salaires et charges sociales pour les 2 salariés : 51 894,29 €

Le solde des dépenses :

- 8 347,48 € pour les fournitures (carburant, administratif, eau, edf)
- 15 898,50 € entretien matériels, bâtiments, véhicules, assurances
- 8 111,87 € honoraires, avocats, prestataires, téléphone, cotisations, nettoyage locaux
- 5 246,00 € taxes foncières
- 3 900,76 € frais de mission, frais de gestion. Soit un total de 41 504,61 €

Pour rappel, le prélèvement pour le fonds routier est de 42 933,12 €.

Les ressources de l'année ont été de 353 443,03 € et les dépenses de 294 830,39 €, d'où un solde positif de 58 612.64 € en fonctionnement et de 42 500,00 € en investissement (cautions).

Au 31 décembre 2021, notre résultat de clôture est de 373 762,89 € dont 291 737.82 € de fonds routier (réserve).

Question : Quel est le montant de l'Audit ? Un programme d'utilisation du fonds routier existe-t-il ? Financement du fonds routier par la caution demandée sur les poids lourds qui détériorent les routes.

L'Audit sera présenté ultérieurement, nous avons d'ores et déjà versé 1 294.45 €, pour un montant total de 3 800.00 € H.T.

Le fonds routier est utilisé pour régler des travaux de voirie ponctuels que nous réalisons. Il n'y

a pas de programmation à long terme. Nos routes, refaites en 2000, tiennent bien, elles sont surveillées, les fissures importantes ont été reprises il y a quelques années, certaines autres se forment, des micros faïençages commencent à apparaître. Nous estimons qu'une étude par un bureau spécialisée n'est pas nécessaire à l'heure actuelle.

Supprimer le fonds routier et le remplacer par les cautions ne serait pas suffisant. Pour obtenir l'équivalent du fonds routier, il faudrait porter la caution à une somme injustifiable (pour rappel en 2021/2022, 24 permis pour 300 € chacun et en face, un fonds routier de 42 933 €.

BUDGET 2022

Le fonds entretien espaces verts passe de 180 € à 50 € en 2022. Il est nécessaire pour respecter les normes imposées par l'obligation de débroussaillage.

Où nous dépensions entre 65 000 € et 70 000 € il y a quelques années, il en faut désormais 95 000 €. La redevance est augmentée de 3 % et passe de 0.31 € à 0.32 €.

En 2022 vous avez payé :

- Redevance au m² 0.32 €
- Fonds routier 152.45 € par lot bâti – 76.22 € pour les lots mitoyens ou non bâtis
- Fonds espace vert 50.00 €

Questions :

Pourquoi n'apparaît pas sur le bulletin valant convocation le budget 2022 ?

Quand les colotis se prononcent-ils sur les travaux ?

Le bulletin valant convocation fait référence à l'exercice 2021. Vous avez eu, dans le bulletin de fin d'année 2021, le budget primitif 2022.

Les travaux, programmés ou non, sont de la compétence du conseil syndical. Si vous avez des idées, vous pouvez nous les communiquer. On ne voit pas toujours tout.

Le Président de séance propose de passer au vote du quitus pour l'exercice financier 2021. Comme précédemment, les abstentions et les votants contre doivent émarger.

**L'Assemblée Générale donne quitus au conseil syndical du rapport financier 2021
à la majorité des présents et représentés.**

CONTRE : Monsieur DAUMER

ABSTENTIONS : MM BARBE – SCI DU CAP TIMI – SELLERS ROGEZ.

INDEMNITES DES SYNDICS

Des membres du conseil ont demandé une augmentation de l'indemnité versée aux syndics, au titre des frais qu'ils engagent, entre autre l'essence qui augmente pour tous.

Cette indemnité de 4 500 € est répartie comme suit : 1 500 € pour le Président, 1 000 € pour le Vice-président, le solde réparti entre les syndics, en fonction de leurs tâches.

L'indemnité est la même depuis une vingtaine d'années. L'augmentation proposée est de 3 % et prendra effet l'an prochain.

Le Président de séance propose de passer au vote. Comme précédemment, les abstentions et les votants contre doivent émarger.

**L'Assemblée Générale accepte, à l'unanimité des présents et représentés,
l'augmentation de 3 % de l'indemnité versée aux syndics.**

EMPRUNT

Nous vous demandons l'autorisation pour l'ASA, s'il y avait urgence, d'avoir la possibilité de souscrire, à titre exceptionnel, un emprunt, pour un montant maximum de 100 000 €.

Pour l'an prochain, une réflexion sur l'utilité de cette demande va être faite. Le fait de maintenir le fonds routier lui enlève sa crédibilité.

Le Président de séance propose de passer au vote. Comme précédemment, les abstentions et

ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Un syndic titulaire, en fin de mandat, ne se représente pas. Il s'agit de Monsieur PARADIS. Monsieur DUCHATEL, syndic suppléant, vient de démissionner afin de postuler au poste de syndic titulaire.

Monsieur CHOQUENET, résident à l'année, postule pour le poste de syndic suppléant. Absent pour des raisons de santé, Monsieur PARADIS lit en séance sa lettre de motivation.

Pendant que l'urne circule, Monsieur BILLION s'adresse à Monsieur PARADIS :

« Vice-président en duo avec moi depuis 5 ans, tu m'as apporté tes connaissances du monde juridique, ton aptitude à aller chercher les infos introuvables sur la toile, ton calme, ta capacité à prendre du recul pour analyser la situation. Tu as été mon relecteur, bien souvent mon correcteur et un inspirateur. Merci Alain pour toutes ces années fructueuses de coopération. C'est une page qui se tourne. A nous qui restons de faire en sorte que la prochaine ne reste pas blanche ».

RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL Scrutateurs : Madame SELLERS ROGEZ – Monsieur DE KERMEL VOTANTS 230

Titulaires :

Monsieur Robert DUCHATEL	215 voix	élu
--------------------------	----------	-----

Suppléants :

Monsieur Gérard CHOQUENET	220 voix	élu
---------------------------	----------	-----

VIE DU DOMAINE

Nous avons déjà évoqué la camionnette, sauf son coût de 22 500.00 €, reprise comprise.

AUDIT

Sept cabinets avaient été contactés par Monsieur MICHAUX un seul a répondu présent. Un rendez-vous a eu lieu à l'ASA, une liasse de documents remises, une deuxième transmise à leur demande et adressée à leur bureau.

Malgré nos relances, nous n'avons toujours pas eu de retour, y compris à notre dernier courrier recommandé avec mise en demeure.

Nous avons récemment appris que sur les deux personnes présentes à l'ASA et qui travaillaient sur notre dossier, une a quitté le Cabinet, l'autre est injoignable, en maladie, à ce qu'il paraît.

Deux colotis qui s'étaient proposés pour nous aider, ont constamment été informés du déroulement de la procédure.

BORNES INCENDIE

Au moment d'aborder ce sujet, le Président, chargé de développer ce sujet, découvre que Monsieur CARANDANTE, représentant la municipalité, est parti.

Il avait, jusque là, participé en donnant quelques informations ou acquiescements. Ce sujet, épineux, aurait mérité ses éclaircissements.

Nous avons appris l'an passé l'existence d'un décret préfectoral, du 08 février 2017, portant approbation du Règlement Départemental.

On y trouve beaucoup de choses et principalement, pour ce qui nous concerne,

- Nous sommes propriétaires de nos bornes, on dit maintenant PEI Point d'eau Incendie, ce qui veut dire que nous les installons, nous sommes chargés de faire réaliser les contrôles tous les trois ans et les réparations si nécessaire.
- Concernant les caractéristiques relatives à l'alimentation en eau 60m³/H, le manque de débit, n'engage normalement pas notre responsabilité.
- Toute habitation, pour être en sécurité, ne doit pas avoir son entrée principale à plus de 200 mètre d'un PEI et ce par une voie praticable par les moyens de secours.
- Les caractéristiques des zones de retournement.

La distance de 200m est d'importance car elle conditionne l'acceptation de tout dépôt de permis ou de déclaration préalable de travaux. L'effet indirect est immédiat et nous avons déjà eu un cas **ou une vente va dépendre de cette condition**. Nous allons donc devoir alerter le notaire à la réception d'un compromis sous peine de voir l'acquéreur et le vendeur se retourner contre l'ASA.

Il existe un site REMOCRA, renseigné par les municipalités, utilisé par les pompiers lors d'une intervention. Ce site donne l'état des PEI - EN ou HORS SERVICE.

Cette année, malgré le fait que la municipalité se soit proposée pour effectuer les contrôles des PEI, l'ensemble des lotissements, pour être sûr d'avoir les résultats, ont décidé de les faire réaliser eux même.

Nous n'avons eu les contrôles de 2019 qu'en août 2021 et nous avons eu des surprises. 4 PEI, 2 avenue des Gabiers, 2 avenue de l'Horizon manquaient de débit. Ils sont sur le même réseau. Ils le sont toujours suite à nos contrôles de mars 2022.

La municipalité, lors d'une réunion, a décidé de refaire un contrôle de ces 4 PEI.

Après avoir du beaucoup insister, nous avons eu les résultats en juillet. Sur les 4, un n'a pas été contrôlé. Un oubli. Les trois autres sont déclarés BON sauf que sur les trois, un n'était pas sur la liste, car situé boulevard de Provence, et les deux autres n'ont des débits que de 25 et 22 m³/H.

Le débit réglementaire doit être de 60 m³/h.

Il est triste de constater que nous avons un problème de communication avec notre municipalité. Il est douloureux de s'entendre dire de la part d'un élu important et d'une autre personne bien placée que s'il y avait le feu à Barbigoua : on brûle tous. Peut-être que ce serait vrai. Ce n'est pas ce que nous voulons, on se bat, mais on ne peut pas le faire seul et il ne faut pas nous savonner la planche.

Pour notre part, à l'aide du logiciel REMOCRA nous avons retracé les 200m à partir de chacun des PEI afin de déterminer la couverture de nos maisons (sans tenir compte des PEI potentiellement indisponible).

56 propriétés ne seraient pas protégées, essentiellement avenues Mireïo, Phalènes, Gabiers, Girelle, Panorama, impasse Magali, Neptune. Il faudrait ajouter au minimum 9 à 10 PEI supplémentaires et, cerise sur le gâteau, ces secteurs sont pratiquement tous équipés en tuyaux sous dimensionnés.

Nous avons envoyé le résultat de notre étude à la Communauté de Communes, qui a une délégation de service pour l'eau, à la commune qui a la responsabilité de la DECI Défense Extérieure Contre les Incendies.

Nous avons aussi transmis notre dossier au bureau d'Etudes chargé par la municipalité de faire ces contrôles pour l'ensemble de la commune.

Nous vous tiendrons bien sûr informés, nous voulons que les choses avancent vite car c'est un sujet essentiel pour notre domaine, et nous espérons pouvoir vous présenter, dans le bulletin de Noël l'avancée, si ce n'est la finalisation de ce dossier.

Autre point que nous devons aborder, nos impasses car si l'on prend les caractéristiques qu'elles devraient respecter en matière de zone de retournement, il va falloir reconstruire le domaine.

Vous avez eu la note circulaire à l'automne sur la protection incendie. Nous ne pouvons que vous rappeler le nettoyage de vos terrains, l'élimination d'arbres, la facilitation de l'accès aux pompiers. Pensez à leur propre sécurité.

Les images des tous récents feux sont éloquentes. Propriétaires de piscine, pensez à une motopompe. Vous n'éteindrez pas le feu mais avant qu'il arrive vous pouvez en atténuer les effets et après éviter les reprises.

ENROBE AVENUE DU BELVEDERE

Un coloti pose la question de l'enfouissement de la fibre avant la réfection de l'enrobé.

Un propriétaire de cette avenue avait posé la même question au printemps, lors d'une visite sur zone. J'avais proposé à ce propriétaire de consulter ses voisins, je n'ai pas eu de réponse.

Un conseil syndical a décidé d'abandonner l'enfouissement, en octobre 2020.

Si nous faisons l'enfouissement pour une partie du Belvédère, il faudra le faire pour le reste du domaine. Des propriétaires, pour eux-mêmes, l'ont déjà fait.

Cette question pourra être remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil, pour la fibre uniquement, le cuivre étant voué à disparaître. L'Assemblée prochaine pourra être consultée.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Boulevard de Provence – mail de Monsieur OLIVIER : malgré les taxes et impôts que nous payons, il n'y a pas de participation de la commune.

Réponse : nous n'avons pas de contrôle sur le boulevard de Provence. Nous ne pouvons pas implanter des caméras et il faudrait qu'elles soient raccordées à la police municipale.

Nous devons prendre contact avec la municipalité pour un éclairage aux carrefours avec la Daurade, ces problèmes seront abordés.

2/ Clôtures occultantes – mail de Monsieur MARMAIN : nombre de propriétaires implantent des clôtures occultantes, cannisses, panneaux rigides. Le cahier des charges n'est plus respecté. Le domaine se banlieuardise, perd son caractère résidentiel. Le problème est complexe. Certaines propriétés, en contre bas des routes, peuvent difficilement planter sur les talus, d'autres pour des questions de stationnement ont dallé le terrain.

Par ailleurs, des clôtures végétalisées sont en très mauvais état, végétation hors de contrôle, grillage pitoyable...

Un recensement va être réalisé, les propriétaires avertis et mis en demeure. Compte rendu sera fait l'année prochaine pour étudier la suite à donner.

3/ Avenue de la Daurade : une pétition signée de six propriétaires de l'avenue de la Daurade a été reçue à l'ASA. Il eut été plus simple de venir nous voir.

L'avenue de la Daurade serait un quartier oublié ! La périodicité de passages dans l'ensemble des voies a été calculée sur une base de deux mois.

En 2021, le cantonnier est passé à 8 reprises. En 2022, à quatre reprises sur sept mois.

On nous reproche essentiellement de ne pas nettoyer le côté où il y a les places de stationnement, à droite en montant.

Ces surfaces, qui ont été créées pour le stationnement, appartiennent aux riverains, les lots allant jusqu'en limite de voirie.

Elles ont fait l'objet de plantations de lauriers, de haies. Nous ignorons pourquoi elles ont été créées. Elles restent malgré tout privatives.

Concernant l'éclairage, cela a déjà été dit. Nous avons un devis pour un éclairage, sortie de la Daurade/boulevard de Provence. Nous ne sommes pas propriétaires du terrain, il faut donc se concerter avec la commune, voir avec le Conseil Général. Nous espérons, si cela se fait, une participation. Ce sujet fera l'objet d'une demande de réunion dès septembre avec la mairie.

Les questions écrites ayant été toutes abordées, le Vice-président clôt la séance à 12h00.

CONSTITUTION DU BUREAU

Les membres du conseil syndical du domaine de Barbigoua, dûment convoqués, se sont réunis le 03 août 2022.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Patrick BILLION est seul candidat. Après vote des syndics titulaires, **Patrick BILLION est élu à l'unanimité des présents, avec 5 voix.**

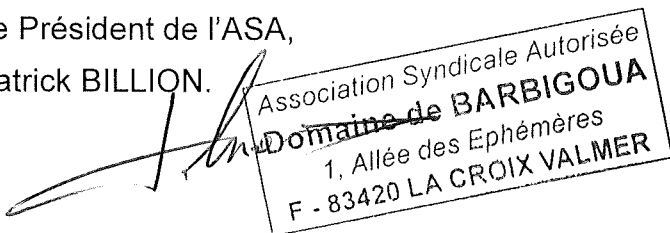
ELECTION DU VICE PRESIDENT

Monsieur Robert DUCHATEL est seul candidat. Après vote des syndics titulaires, **Robert DUCHATEL est élu à l'unanimité des présents, avec 5 voix.**

Responsable espaces verts	: Donato ERARIO
Responsable voies et réseaux	: Robert DUCHATEL
Responsable budget	: Gérard MICHAUX
Responsable environnement	: Patrick BILLION
Responsable affaires juridiques	: Jean-Louis DARNIS
Responsables urbanisme	: Jean-Louis KRAUS
	: Xavier CHAMUSSY
Responsable cahier des charges	: Jean-Louis DARNIS

Le Président de l'ASA,

Patrick BILLION.



INFORMATION PERMANENCES DU BUREAU

Le conseil syndical, réuni le 03 août 2022 pour l'élection du Président, du Vice-président et de la répartition des tâches, a pris la décision, compte tenu des observations faites sur la disponibilité des syndics, la charge des tâches administratives supplémentaires, de n'ouvrir le bureau aux colotis que les lundis et mercredis, de 9h à 12h00, et si possible en ayant préalablement pris rendez-vous, afin d'avoir le syndic responsable.

Il y a toujours le contact par mail ou téléphone et les urgences seront toujours traitées.

Merci pour votre compréhension.